



MUNICIPALITÉ DE
Notre-Dame-de-la-Merci

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 213-1, 214-6 ET 227

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée,

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption à sa session ordinaire du 10 juin 2024 du **Projet de règlement numéro 227 sur la démolition d'immeuble;**

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption à sa session ordinaire du 8 juillet 2024 des projets de règlement suivants;

- **Projet de règlement numéro 213-1 règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 213 afin d'abolir le phénomène d'îlot de chaleur;**
- **Projet de règlement numéro 214-6 règlement modifiant le règlement de zonage numéro 214 afin d'abolir de modifier certaines notes aux grilles de spécification des usages concernant l'encadrement des résidences de tourisme sur le territoire de la municipalité;**

tiendra une assemblée publique de consultation le jeudi 8 août 2024 à 19 h à la salle communautaire située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1).

QUE les objets de ces projets de règlement sont;

- **Projet de règlement numéro 227** sur la démolition d'immeuble vise à établir les modalités administratives liées à l'autorisation par la Municipalité d'une demande visant la démolition d'un immeuble,
- **Projet de règlement numéro 213-1** modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme vise à aborder le phénomène d'îlot de chaleur, tel qu'exigé par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A-19.1),
- **Projet de règlement numéro 214-6** modifiant le règlement de zonage vise à modifier les notes inscrites à certaines grilles de spécification pour ainsi effectuer un rappel que les résidences de tourisme sont encadrées au règlement sur les usages conditionnels # R-200.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou un autre membre du conseil désigné par le conseil expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE le projet de règlement numéro 214-6 contient des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures normales de bureau.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce huit avril 2022.

Martine Bélanger
Directrice générale et greffière-trésorière